

Printemps 2002

Volume 8, n° 1

Un mot de la Commissaire	1
Dialogue avec parents et éducateurs	2
Du côté de l'Atlantique	3
Une page d'histoire qui a nom Montfort	4
Comités parlementaires	5
Une double annonce bien accueillie	6
Prix du Commissariat aux langues officielles pour la petite enfance	7
Immigration : des ajustements s'imposent	10
Vers le « net-avenir »	13
Au chapitre des réussites	15
Un objectif qui ne change pas	16
La technologie offre de nouvelles solutions	17
Matière à réflexion	19

## UN MOT DE LA COMMISSAIRE

Au fil de la lecture du présent numéro d'INFOACTION, vous constaterez que je lance quelques cris d'alarme au gouvernement fédéral. Ces appels qui, à mon avis, exigent une action imminente, visent l'immigration et la place du français sur Internet. Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire le sommaire de deux études qui portent sur ces sujets et que nous avons rendues publiques dernièrement.



Dyane Adam

Le dossier de l'immigration s'inscrit dans une démarche que j'ai entreprise dès mon entrée en fonction pour la bonne raison qu'il est d'une importance vitale pour la dualité linguistique canadienne. Le 12 mars dernier, Statistique Canada a publié une série de données découlant du recensement de 2001; on apprenait que la population du Canada, qui atteint maintenant 30 millions de personnes, connaît la croissance la plus faible de son histoire. Dans ce contexte, l'immigration représente en quelque sorte une planche de salut en ces temps qui laissent présager une décroissance démographique inquiétante. Il suffit de se rappeler qu'environ la moitié de la croissance de la population des quinze dernières années est attribuable à l'immigration.

Cet état de fait a des conséquences importantes sur les deux grandes collectivités linguistiques du pays et plus précisément sur les communautés minoritaires de langue officielle. Il est à souhaiter que notre étude sur l'immigration incite le gouvernement fédéral à trouver des façons de faire en sorte que les communautés de langue officielle profitent équitablement des avantages démographiques et sociaux qui découlent de l'immigration. Sans reprendre ici tous les enjeux, je tiens à souligner que s'il veut réaliser son engagement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle, le gouvernement fédéral doit agir. Les instances gouvernementales responsables de l'immigration ont d'ailleurs bien accueilli les recommandations contenues dans notre étude. Nul besoin de vous dire que j'étais très heureuse d'apprendre le 19 mars dernier que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Denis Coderre, a pris des mesures concrètes en vue d'attirer des immigrants francophones de langue française dans les communautés francophones. Entre autres, une étude permettra d'évaluer les capacités d'accueil de six villes canadiennes : Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Sudbury, Ottawa et Moncton.

(SUITE PAGE 2)

M. Coderre a aussi annoncé la création d'un comité directeur afin de faciliter le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Voilà des pas dans la bonne direction !

Près de dix ans après la montée vertigineuse du net, la performance du gouvernement fédéral relativement au français sur Internet ne répond pas à tout à fait à mes attentes, bien que d'heureuses initiatives aient vu le jour. En 1999, le Commissariat avait publié sur le sujet une étude qui faisait des recommandations majeures au gouvernement fédéral. Trois ans plus tard,

j'ai voulu savoir dans quelle mesure ces recommandations avaient été suivies; j'ai donc demandé la réalisation d'une étude dont INFOACTION vous présente les faits saillants.

Tant au Canada qu'au sein de grandes organisations internationales, les défis linguistiques sont à l'ordre du jour. Le gouvernement fédéral ne peut plus attendre, l'heure est aux solutions se traduisant par des actions bien concrètes.



**Dyane Adam**

## DIALOGUE AVEC PARENTS ET ÉDUCATEURS

La Commissaire et sa représentante au Québec, Eva Ludvig, ont rencontré les membres du conseil d'administration, du comité des droits et du comité de l'éducation de la Quebec Federation of Home and School Associations (Fédération québécoise des associations foyers-écoles) à la fin janvier. Cette réunion spéciale tenue à la demande de la Commissaire s'est déroulée à Montréal.

La présidente de la QFHSA, Norma Cheng, a abordé différents sujets de préoccupation avec madame Adam, notamment:

- la nécessité d'élargir l'accès aux écoles de langue anglaise et l'érosion de la protection constitutionnelle des droits des parents en ce qui concerne l'enseignement donné dans la langue minoritaire;
- l'utilisation et l'obligation de rendre compte des fonds fédéraux accordés aux provinces dans le cadre du Programme des langues officielles mis en œuvre par Patrimoine canadien;
- le Programme de contestation judiciaire;

- le financement limité destiné au matériel et aux ressources d'apprentissage du nouveau programme d'études du Québec;
- la situation des services bilingues dans le secteur de la santé.

Madame Adam a répondu à l'exposé de la présidente en rendant hommage à la QFHSA. Elle a souligné le dévouement dont ses membres font preuve lorsqu'il s'agit de la protection des droits dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Elle a donné un aperçu de préoccupations semblables dans les mêmes domaines au sein des communautés francophones hors Québec.

La Commissaire a discuté et pris bonne note des préoccupations de la Fédération et l'a assurée de sa coopération. Elle a conclu la réunion en réaffirmant l'importance de son activité qui consiste à bien faire connaître le point de vue des parents et les besoins de leurs enfants.



## DU CÔTÉ DE L'ATLANTIQUE

Ce n'est pas la première fois qu'INFOACTION vous parle des Conseils des hauts fonctionnaires fédéraux de l'Atlantique et des comités des langues officielles qui s'y rattachent. Cette fois, nous voulons porter à votre attention une activité que le Comité des langues officielles de la Nouvelle-Écosse a organisée en mars dernier dans le cadre de la Quinzaine de la francophonie.

Le 19 mars, le Comité a tenu à Halifax une rencontre réunissant des fonctionnaires de diverses institutions fédérales ainsi que de nombreux représentants de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Les assises ont pris la forme d'échanges, de dialogue et de réflexion. Les représentants de la communauté ont eu l'occasion d'exprimer leurs besoins et leurs attentes quant à la prestation des services

fédéraux dans la langue officielle de leur choix. Pour leur part, les hauts fonctionnaires ont présenté à la communauté une mise à jour de leurs plans d'action respectifs relativement à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. À la suite de ces échanges, les hauts fonctionnaires se sont réunis afin d'identifier les mesures à prendre dans le but d'intégrer les besoins formulés par la communauté au cours de la rencontre.

Voilà un exemple de la vigilance et du leadership qu'exerce le Comité des langues officielles de la Nouvelle-Écosse.

Un tel dialogue et une telle volonté de changement contribueront à assurer que les langues officielles prennent leur juste place dans la culture organisationnelle des institutions fédérales, comme la Commissaire en a si souvent exprimé le vœu au cours des dernières années.



Rédactrice en chef : Lyne Ducharme

Rédaction : Monique Cousineau

Traduction vers le français et l'anglais : Bureau de la traduction

Révision française : Adine Béraud-Middlestead

Révision anglaise : Colin Morton

Infographie : Zsuzsanna Liko Visual Communication Inc.

Édifice Canada, 344, rue Slater, 3<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone sans frais : 1 877 996-6368

Télécopieur : (613) 943-2255

ISSN 1203-0996

Courrier électronique : [message@ocol-clo.gc.ca](mailto:message@ocol-clo.gc.ca)

Site Web : [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca)

Pensez à recycler !



Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

## UNE PAGE D'HISTOIRE QUI A NOM MONTFORT

**« Bien davantage qu'une victoire sur l'intolérable, Montfort, c'est un phare pour les générations à venir et l'affirmation définitive dans le développement de nos communautés de langue française à la grandeur du Canada. »**

Pierre Bergeron  
Éditeur  
*Le Droit* (Ottawa)  
16 mars 2002

La presse écrite et électronique a consacré des centaines d'articles, de reportages, de commentaires et d'éditoriaux à ce qui est devenu la saga de l'Hôpital Montfort d'Ottawa. Cette saga, qui a duré cinq longues années, a connu le 1<sup>er</sup> février 2002 un heureux dénouement. Sans refaire la chronologie de la lutte historique du début à la fin, rappelons que le 24 février 1997, la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario créée par le gouvernement ontarien annonce la fermeture du seul hôpital universitaire de langue française de l'Ontario, l'Hôpital Montfort. Il a fallu peu de temps à la communauté franco-ontarienne pour se rallier et créer le mouvement S.O.S. Montfort présidé par madame Gisèle Lalonde.

À la suite de discussions infructueuses avec la Commission de restructuration, S.O.S. Montfort s'adresse aux tribunaux à la fin de juillet 1998. Les pouvoirs de recommandation de la Commission expirent en avril 1999 sans qu'il n'y ait eu changement aux directives recommandant la fermeture de Montfort et la cause est alors portée devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. À la fin de novembre 1999, la Cour divisionnaire rend sa décision, annulant les directives de la Commission recommandant la fermeture de l'hôpital. La Cour conclut que l'Hôpital Montfort est une institution essentielle à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et que par conséquent, les recommandations de la Commission vont à l'encontre du principe constitutionnel non écrit du respect et de la protection des minorités. M<sup>e</sup> Ronald Caza représentait Montfort dans cette cause.

De nombreux intéressés, dont la procureure générale du Canada ainsi que la Commissaire aux



langues officielles, madame Dyane Adam, demandent d'intervenir en Cour d'appel en faveur de Montfort. À l'instar de son prédécesseur, la Commissaire s'était prononcée publiquement à maintes reprises en faveur de la sauvegarde de Montfort. Les avocats qui ont représenté la Commissaire ont invoqué l'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui stipule que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada. Ils ont également prouvé que l'Ontario a l'obligation de favoriser l'égalité réelle des deux langues officielles, alors que la décision du gouvernement de fermer Montfort représente une nette régression.

Le 7 décembre 2001, Montfort remporte une victoire historique et juridique. Les trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario rendent un jugement unanime en affirmant que l'institution est protégée par la Constitution canadienne puisqu'elle est essentielle à la survie de la communauté franco-ontarienne. Leur décision se fonde sur le principe constitutionnel non écrit du respect et de la promotion des minorités. Le procureur général de l'Ontario a 60 jours pour demander à la Cour suprême du Canada la permission d'interjeter appel.

Le 1<sup>er</sup> février 2002, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, Tony Clement, annonce que son gouvernement ne demandera pas au plus haut tribunal au pays la permission d'interjeter appel. L'heure de la victoire a sonné ! Le 1<sup>er</sup> février 2002 devient donc un jour de grande victoire collective qui aura des répercussions bien au-delà de la région d'Ottawa. Comme l'a souvent rappelé madame Adam, il s'agit d'un jugement d'une portée sans précédent. Commentant cette victoire,

le constitutionnaliste Marc Cousineau, membre de l'équipe de juristes de Montfort, a déclaré : « C'est l'une des décisions les plus importantes et les plus fondamentales au pays, tant du point de vue national que politique. Le jugement confirme qu'il est possible pour les minorités de vivre au Canada. » (*Le Droit*, 16 mars 2002)

Dans une lettre qu'elle adressait au quotidien *The Ottawa Citizen* le 15 février, la Commissaire réitérait son appui inconditionnel à toutes les luttes que livrent les minorités de langue officielle, en ajoutant que le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario était pour ces communautés d'une importance indiscutable. C'est pourquoi

a-t-elle appuyé non seulement le mouvement S.O.S. Montfort, mais également les droits linguistiques des anglophones du Québec en intervenant en 2001 devant la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec pour s'opposer à des modifications qui viendraient amoindrir ces droits dans le contexte des fusions municipales.

Selon la Commissaire, l'Hôpital Montfort a écrit une page d'histoire qui précisera à jamais la portée et l'application du principe du respect et de la protection des minorités, de même que les obligations que ce principe impose à l'État canadien.

## COMITÉS PARLEMENTAIRES

La Commissaire aux langues officielles accorde une grande importance aux divers comités parlementaires et se fait un devoir de travailler de très près avec les élus qui y siègent. Comme elle l'a déjà dit, elle « ose » intervenir le plus souvent possible devant ces comités, car ce sont eux qui prennent les décisions finales.

### MODIFICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le 21 février, la Commissaire a eu l'occasion d'exprimer sa position sur le projet de loi S-32 devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Ce projet de loi vise à donner « plus de dents » à la *Loi sur les langues officielles*. Il découle de la nécessité de concrétiser l'engagement formel pris par le gouvernement de 1988 et de clarifier la portée de l'article 41 inscrit dans la partie VII de la *Loi*. Cette partie de la *Loi* est essentielle à l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. L'article 41 stipule que « le gouvernement du Canada s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités anglophones et francophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à

promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ».

Malgré des engagements de la part du gouvernement et quelques mécanismes déjà en place, madame Adam constate et déplore une certaine stagnation. Elle souhaite de la part du gouvernement un plus grand leadership qui permettrait de préciser et de renforcer davantage le cadre d'application de la *Loi*, ce qui en améliorerait l'impact.

La Commissaire a donc proposé au Comité des modifications qui auront pour effet de bonifier le projet de loi S-32. Elle juge qu'il est préférable de clarifier le texte de la *Loi* au lieu de s'attendre à l'élaboration d'une interprétation judiciaire provenant d'une longue série de recours devant les tribunaux.

En conclusion, madame Adam a tenu à rendre hommage au sénateur Jean-Robert Gauthier, qui parraine le projet de loi S-32, pour son attachement indéfectible aux langues officielles du Canada. Elle a ajouté que le sénateur Gauthier jouit d'une grande crédibilité tant auprès de ses collègues au Parlement qu'auprès des communautés de langue officielle partout au pays.

## IMMIGRATION

Au lendemain de la publication de l'étude sur l'immigration et l'épanouissement des communautés déjà citée (voir aux pages 4 à 6), madame Adam a répondu à l'invitation des membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration désireux de discuter du contenu de ce rapport. Ce comité de la Chambre des communes est présidé par Joe Fontana, député de London-Centre-Nord.

Après avoir exposé les grandes lignes de l'étude, les enjeux et les défis, la Commissaire a fait un survol des principales recommandations faites au gouvernement fédéral. Elle a aussi abordé le règlement découlant de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* que le Comité étudie actuellement et qui doit entrer en vigueur plus tard cette année. Madame Adam a fait observer aux membres du Comité que tel que rédigé à l'heure actuelle, le projet de règlement ne permet pas à son avis la réalisation des

nouveaux objectifs relatifs aux langues officielles qui sont inscrits dans la nouvelle *Loi*. Elle a donc recommandé d'inclure au règlement des mesures spéciales ou positives pour rétablir l'équilibre dans l'immigration entre les communautés de langue officielle et permettre de s'acquitter des nouvelles dispositions dans la *Loi* relatives à la dualité linguistique. De plus, la Commissaire a proposé des modifications au nombre de points alloué aux immigrants potentiels pour la compétence linguistique, afin de mieux refléter l'importance de la connaissance des deux langues officielles au Canada.

Au cours du fructueux échange qui a suivi la présentation de madame Adam, les membres du Comité ont pu approfondir les points saillants de l'étude. La Commissaire les a remerciés pour leur volonté politique de faire en sorte que la nouvelle *Loi sur l'immigration* et son règlement contribuent à renforcer le tissu social et linguistique du Canada.

---

## UNE DOUBLE ANNONCE BIEN ACCUEILLIE

L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan avait lieu de se réjouir lors du banquet clôturant son Assemblée générale annuelle à Regina le 2 février dernier. Chris Axworthy, ministre de la Justice et responsable de l'Office de coordination des affaires francophones, y fit une double annonce qui allait dans le sens des demandes de l'Association. Monsieur Axworthy a d'abord déclaré qu'il s'engageait à établir une politique sur la prestation de services judiciaires en français par la Cour provinciale. Il a ensuite annoncé la nomination, à l'été 2002, d'un juge francophone qui servira le sud de la province.

À la même occasion, M. Axworthy s'est dit prêt à étudier la proposition mise de l'avant par les juristes francophones de la Saskatchewan d'établir une Cour provinciale bilingue et itinérante. S'adressant aux convives, il affirma que le droit constitutionnel d'obtenir des services en français dans le domaine juridique ne relevait

pas d'un accommodement ou d'un privilège mais bien d'un droit. Voilà qui démontre une volonté politique en faveur du respect des droits linguistiques des francophones de la Saskatchewan qui a réjoui non seulement les juristes mais aussi toute la communauté.

La Commissaire a profité de l'allocution qu'elle prononçait lors de ce banquet pour féliciter publiquement le ministre Axworthy de son engagement à l'endroit de la communauté francophone. Elle a commenté la double annonce en ces termes : « Cette initiative, qui sera menée en collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan et l'Assemblée communautaire fransaskoise, me réjouit profondément. Elle constitue un événement historique et témoigne de la ferme volonté du gouvernement d'agir et de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre aux Fransaskoises et Fransaskois d'avoir accès à la justice dans leur langue. »

## PRIX DU COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES POUR LA PETIT ENFANCE

### TIRE LA CHEVILLETTE... ET LE LIVRE S'OUVRIRA !

Lorsque le méchant loup des histoires de notre enfance devient bibliophile, alors surgit la magie qui ouvre grande une porte sur un merveilleux univers, celui de la lecture. Est-ce donc possible ? Bien sûr que si ! Du moins, c'est ce que **Le Petit Chaperon Rouge** de Toronto nous apprend.

Le Petit Chaperon Rouge qu'INFOACTION vous présente a 20 ans. Il s'agit de la première garderie francophone de Toronto, qui compte maintenant deux emplacements, l'un dans l'est de la ville et l'autre dans l'ouest. Ces oasis de vie française accueillent 90 enfants de moins de 5 ans et 100 autres de 5 ans et plus. Trente-cinq éducatrices travaillent auprès de ces petits qui représentent une vingtaine de nationalités. Comme les enfants, les éducatrices, elles aussi, proviennent de multiples pays.

Si Le Petit Chaperon Rouge nous intéresse particulièrement, c'est qu'il est le lauréat national du *Prix du Commissariat aux langues officielles pour la petite enfance*, dans le cadre d'un nouveau concours réalisé en partenariat avec l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Le concours avait pour but de reconnaître et de récompenser des projets d'éveil à la langue française élaborés par des organismes œuvrant auprès d'enfants d'âge préscolaire. Madame Dyane Adam a décerné le prix à Québec, lors d'une réception offerte par le Lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Lise Thibault, le 17 mars dernier.

Le projet qui a été retenu comme le grand gagnant du concours a pour titre : **UN LIVRE**

**PAR MOIS**. Sa réalisation a sensibilisé les parents à l'importance d'amener les membres de leur famille à lire davantage, ensemble si possible. Ce projet a fait d'une pierre deux coups

puisque tout en éveillant l'enfant à la langue française, les activités proposées ont fait entrer les livres dans la vie des petits (et même des grands !).

Composé de quatre étapes, **UN LIVRE PAR MOIS** visait non seulement l'intérêt pour le livre mais tout autant l'importance d'en parler entre parents, enfants et éducatrices. En d'autres mots, on proposait de prolonger la vie du livre par l'entremise de diverses activités. Voici donc comment s'est déroulé le projet :

I. Une conférence concernant l'importance de la

lecture chez les jeunes enfants a été offerte aux parents et aux éducatrices ainsi qu'à toutes les personnes intéressées. On a remis à tous les parents un feuillet d'information décrivant le projet et les invitant à soumettre leurs commentaires, leurs questions, leurs suggestions.

II. Le premier du mois, on a remis un livre à chaque famille de la garderie. Une semaine après la distribution, l'éducatrice a lu le livre à son groupe et a invité les enfants à en faire une autre lecture avec les parents.

III. À la suite des deux mois au cours desquels les familles ont reçu les livres gratuitement, en collaboration avec une librairie francophone locale, on a organisé une vente de livres afin de permettre aux familles de poursuivre leur collecte de livres pour enfants.



De gauche à droite : la directrice générale de la garderie Le Petit Chaperon Rouge, madame Nancy Leblanc, le Lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Lise Thibault, et la Commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam.

## PRIX DU COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES POUR LA PETIT ENFANCE

IV. Un questionnaire distribué aux parents a permis d'évaluer le projet et d'élaborer la suite à y donner.

Madame Nancy Leblanc, directrice générale de la garderie Le Petit Chaperon Rouge, espère que le projet, qui a connu un franc succès, a éveillé chez les parents et les enfants le goût du

livre et de la langue française. Pour sa part, la Commissaire aimerait bien voir le projet *UN LIVRE PAR MOIS* se répéter un peu partout au Canada. Le Petit Chaperon Rouge de Toronto pourrait-il contribuer à propager un heureux virus qui fera succomber les petits au bonheur de lire en français ?

## D'AUTRES HEUREUX GAGNANTS : DANS L'OUEST, AU QUÉBEC ET EN ATLANTIQUE

Le *Prix du Commissariat aux langues officielles pour la petite enfance* a récompensé quatre organismes soit un pour chacune des régions suivantes : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest et le Nord. Chaque lauréat régional a reçu une bourse de 1 000 \$. La garderie Le Petit Chaperon Rouge de Toronto ayant en plus été déclarée gagnant national, elle a mérité une plaque honorifique et un voyage pour deux à Québec pour recevoir le prix le 17 mars dernier.

Voici un sommaire des trois projets qui ont remporté les palmes régionales.

### UN RECUEIL DE COMPTINES À LEGAL (ALBERTA)

Connaissez-vous Legal ? Il s'agit d'un tout petit village du nord de l'Alberta qui compte environ 1 000 habitants. Une seule école de langue française, La Citadelle, couvre un vaste territoire. Les petits enfants francophones qui grandissent dans ce milieu s'assimilent facilement. Les parents et les éducateurs ont très peu de ressources en français à leur disposition. Le centre de la petite enfance La Petite École a eu la bonne idée de publier un recueil de comptines illustré afin de faciliter la communication en français. Des cassettes et des bandes vidéos mettant en vedette les petits eux-mêmes accompagnent le recueil. Les responsables du projet ont prévu une série de présentations des comptines par les petits aux personnes âgées du Château Sturgeon, au concert du printemps de l'école La Citadelle, aux parents des enfants, etc. Il faut souligner le travail accom-

pli bénévolement par les parents dans la réalisation de ce projet, bien qu'on ait mis l'accent sur la participation des enfants eux-mêmes.

Au dire de tous, le projet a contribué à faire naître chez les petits la fierté de parler et de chanter en français. Bravo à Elisabeth St. Onge, responsable du projet, ainsi qu'à son équipe, aux parents et aux petits. Puisse le recueil de comptines connaître longue vie !

### UNE BIBLIOTHÈQUE MOBILE QUI ROULE EN FRANÇAIS À VILLE SAINT-LAURENT (QUÉBEC)

Le Centre de la petite enfance Tchou-Tchou inc. de Ville Saint-Laurent a remporté le premier prix accordé à la région du Québec. Le centre accueille 80 enfants âgés de 6 mois à 5 ans alors que son service de garde en milieu familial compte 50 enfants de 0 à 5 ans qui proviennent presque exclusivement de milieux multi-ethniques. Toutes les responsables de ce service sont des immigrantes de première génération.

Le projet visait à offrir aux travailleuses autonomes qui gardent des enfants à leur domicile des ressources auxquelles elles n'ont pas facilement accès. Il consistait principalement à créer une bibliothèque mobile francophone afin que les enfants puissent apporter régulièrement des livres en français à la maison. Grâce à ce projet, les responsables souhaitent procurer aux enfants un matériel de qualité qui favorise l'éveil à la lecture et à la communication en français.

## PRIX DU COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES POUR LA PETIT ENFANCE



Debout au centre, M<sup>me</sup> Eva Ludvig, représentante de la Commissaire au Québec; à sa gauche recevant le certificat, M<sup>me</sup> Christine Durocher, directrice générale du CPE Tchou Tchou inc.; à l'arrière, M. Bertrand Cormier, coordonnateur du volet familial; à l'extrême droite, M. Guy Allard, représentant l'ACELF, et des responsables de garde en milieu familial.

Il est intéressant de souligner que ce sont les petits qui se sont transformés en bibliothécaires mobiles puisque ce sont eux qui apportaient à la maison des livres précieusement rangés dans des petits sacs à dos en forme d'animaux. Les éducateurs et les éducatrices espèrent avoir ainsi contribué à développer le goût de la lecture et de la langue française dans un climat affectif agréable.

Toutes nos félicitations à Bernard Cormier, coordonnateur du volet milieu familial de Tchou Tchou inc., aux parents et particulièrement aux enfants qui ont fait... rouler des livres en langue française !

### ON CHANTE EN FRANÇAIS À CLARE (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Le centre de la petite enfance Notre Jardin d'Enfance de Clare a décidé de semer la chanson française aux quatre vents de la Nouvelle-Écosse. Ce centre a remporté la palme en tant que lauréat de l'Atlantique.

Géré par un comité de parents bénévoles, le centre accueille 54 enfants francophones de 3 et 4 ans. La participation des parents à la vie quotidienne du centre leur donne l'occasion de s'engager activement dans

l'apprentissage de la langue française avec leurs enfants, lourde responsabilité qui vise à contrer l'assimilation.

Par le projet « Chantons en français », les responsables ont voulu créer un outil pédagogique à l'intention des parents afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement langagier de leurs enfants. Ils ont donc préparé des troussees composées d'une cassette audio et d'un livret illustré contenant les paroles des chansons utilisées dans le cadre du programme préscolaire. Les troussees sont à la fois un lien de continuité entre le centre et la famille et un outil pédagogique qui contribue à la promotion de la langue, de la lecture et des chants enfantins,

expression de la culture française et acadienne. Il s'avère que les troussees rendent un grand service aux familles dont un des parents est anglophone. « Chantons en français » représente donc un atout important tant pour les enfants que pour les parents.

INFOACTION félicite Alice LeBlanc-Boudreau, responsable du projet, qui a su transmettre son enthousiasme aux parents et aux petits qui chantent leur joie de vivre, en français.



À gauche, Monsieur Gérard Boudreau, président de l'ACELF, entouré d'employées, parents et petits de Notre Jardin d'Enfance.

## IMMIGRATION : DES AJUSTEMENTS S'IMPOSENT

Depuis 1867, le Canada a accueilli plus de 14 millions d'immigrants. Nous ne vous apprenons rien en vous rappelant qu'au fil de l'histoire, ces immigrants et leurs descendants ont contribué énormément à la croissance de l'économie canadienne et au développement social et culturel du pays. En mars 2001, Statistique Canada prédisait que la croissance future de la population dépendra de plus en plus de l'immigration.

Dans une étude rendue publique le 26 février dernier\*, madame Dyane Adam conclut que les politiques du gouvernement du Canada en matière d'immigration et d'intégration n'en font pas assez pour contribuer à l'épanouissement des deux groupes linguistiques du pays. L'étude réalisée pour le compte du Commissariat aux langues officielles par monsieur Jack Jedwab de l'Institut d'études canadiennes de McGill, est la première du genre à analyser la question en profondeur. Elle se veut d'abord un portrait statistique des tendances de l'immigration. « À l'heure actuelle, l'immigration est le facteur qui contribue le plus à la croissance réelle de la population canadienne; par conséquent, c'est devenu un facteur déterminant

pour le ressourcement démographique de nos communautés de langue officielle. La dualité linguistique est une caractéristique fondamentale de notre identité nationale, et la politique du Canada en matière d'immigration ne doit pas simplement consister en l'allocation de points pour la connaissance des langues officielles au moment de la sélection des immigrants », a déclaré madame Adam.

Les données de l'étude font ressortir un écart important entre la proportion d'immigrants qui connaissent le français et ceux qui connaissent l'anglais à leur arrivée au Canada : 5 % des immigrants ne parlant que le

français, contre 48 % des immigrants ne parlant que l'anglais; 4 % parlant les deux langues officielles et 43 % parlant ni l'une ni l'autre langue. L'étude note également qu'une proportion importante d'immigrants s'intègre à la population anglophone : 83 % utilisent l'anglais, 7 % le français et 3 % utilisent les deux langues officielles. Les immigrants connaissant le français à leur arrivée – moins de 10 % – s'installent en grande majorité au Québec. Conséquemment, les communautés francophones du pays sont privées d'un moyen vital de croissance étant donné qu'elles n'accueillent pas une proportion suffisante d'immigrants francophones pour soutenir



\* *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*

leur poids démographique. En plus, le gouvernement fédéral n'a pas pris de mesures proactives afin de recruter des immigrants francophones désirant s'installer dans les communautés minoritaires francophones.

Au moment de rendre l'étude publique, madame Adam a précisé que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est montré sensible à la question. Elle a rappelé que la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* souligne que l'immigration doit « soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ». La Commissaire reconnaît qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, tout en observant « qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres ».

L'étude du professeur Jedwab analyse les politiques canadiennes en matière de langues officielles de 1867 jusqu'aux plus récents accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration. Cette analyse nous aide à mieux saisir les enjeux tout en permettant de dégager une série de recommandations à l'intention du gouvernement fédéral, dont voici les principales :

- Citoyenneté et Immigration Canada doit, avec la collaboration de francophones issus de communautés minoritaires de langue officielle, en faire davantage sur le plan de la promotion et du recrutement dans les pays potentiellement sources d'immigration francophone.
- Citoyenneté et Immigration Canada doit établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent ailleurs qu'au Québec.
- Pour que les communautés minoritaires de langue officielle puissent accueillir les immigrants chez elles, il leur faut l'appui du gouvernement fédéral à toutes les étapes du processus : de la planification à l'établissement et l'intégration.

Par cette étude, la Commissaire incite les instances gouvernementales à trouver des moyens de renseigner les immigrants francophones en milieu minoritaire sur les institutions qui existent et les services qui sont offerts en français. Par ailleurs, madame Adam souhaite que le gouvernement fédéral se donne une stratégie de recrutement d'immigrants francophones et des mécanismes d'évaluation annuelle des progrès réalisés. Enfin, on exhorte les communautés minoritaires de langue officielle à être prêtes à s'adapter afin d'être en mesure de répondre aux besoins fort diversifiés des francophones ethnoculturels.

L'étude démontre que les communautés minoritaires éprouvent de sérieux problèmes sur le plan de l'établissement et de l'intégration. En général, ces communautés n'ont pas les ressources requises pour se doter des institutions et des structures nécessaires pour aider les immigrants à s'adapter à leur nouvel environnement. Pour que les communautés de langue officielle puissent jouer le rôle qui leur revient, non seulement lorsqu'il s'agit d'attirer les immigrants mais aussi de les accueillir et de les aider à s'intégrer à la société canadienne, on recommande fortement que le gouvernement fédéral élabore des objectifs, des règlements et des politiques qui soient mis en œuvre selon une approche intégrée et efficace.

Bref, les communautés de langue officielle ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral. La Commissaire a réitéré ce vœu en ces termes : « De concert avec les provinces, le gouvernement fédéral doit trouver des façons concrètes de faire en sorte que les communautés de langue officielle profitent équitablement des avantages découlant de l'immigration. Il importe de se doter de politiques et de plans d'action visant l'atteinte de cet objectif. L'immigration ne doit pas se fonder uniquement sur des critères économiques; nous devons veiller à ce qu'elle contribue véritablement à renforcer le tissu social et linguistique du Canada ».

## LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES AU QUÉBEC ET L'IMMIGRATION

L'étude consacre un chapitre à l'examen de la situation des communautés anglophones au Québec au plan de l'immigration. Elle démontre que ces communautés sont confrontées à des enjeux différents de ceux des communautés francophones du Canada.

Les données démographiques exposées à ce chapitre mettent en relief le rôle déterminant que joue l'immigration dans le ressourcement des communautés anglophones du Québec. C'est la première fois qu'on examine la question de façon aussi rigoureuse. Si, d'une part, l'immigration a contribué à la croissance des communautés anglophones, d'autre part, ces dernières sont affligées par un taux très défavorable de migration interprovinciale. En effet, entre 1971 et 1986, la population anglophone du Québec a connu un important déclin. Les diverses communautés anglophones du Québec doivent donc faire face à un défi de taille, notamment celui de la rétention des nouveaux arrivants. Les instances gouvernementales concernées devront donner aux organismes communautaires les moyens de contrer le phénomène de forte migration interprovinciale en créant chez les immigrants un sentiment d'appartenance à la communauté. Il importe aussi d'assurer aux anglophones immigrant au Québec un meilleur accès à l'enseignement du français. Lorsqu'elle a rendu l'étude publique, madame Adam a tenu à souligner que le Québec a fait des efforts considérables pour recruter et intégrer des immigrants connaissant le français. Elle a également fait remarquer qu'à cet égard, le Québec est un bon exemple à suivre puisqu'il a réussi d'importants gains à ce chapitre.

L'étude du professeur Jedwab rappelle que dans ses plans d'action, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a recommandé un certain nombre d'initiatives en ce qui concerne les obligations découlant de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans le cas des anglophones du Québec, dont les suivantes :

- Continuer de collaborer avec les organisations qui représentent la minorité linguistique du Québec et de leur communiquer l'information du ministère.
- Faire mieux connaître aux collectivités minoritaires de langue officielle le programme de citoyenneté et d'immigration du ministère.
- Participer aux travaux de groupes consultatifs mixtes composés entre autres de membres d'organisations représentant la minorité anglophone du Québec.
- Consulter les représentants des diverses organisations qui représentent la collectivité anglophone du Québec au sujet de questions d'intérêt commun.
- Mieux comprendre les objectifs communs, déterminer les voies à suivre pour accroître la collaboration et concevoir des projets pour les trois prochaines années.

Dans l'étude, on ajoute qu'afin d'assurer l'intégration harmonieuse des immigrants dans la communauté anglophone du Québec, Citoyenneté et Immigration Canada doit veiller à ce que ses plans d'action soient mis en œuvre avec efficacité.

## VERS LE « NET-AVENIR »

Comme le veut un slogan publicitaire bien connu, ça ne change pas le monde, mais... il ne fait plus aucun doute que même si Internet n'a pas révolutionné nos vies, il est de plus en plus omniprésent. La révolution numérique n'épargne personne et même le gouvernement fédéral n'y échappe pas. Nous savons tous que les principaux services fédéraux nous seront offerts directement au moyen d'Internet d'ici 2005.

Le gouvernement fédéral fait-il ce qu'il se doit pour relever les multiples défis du « net-avenir » ? Dans une étude de suivi rendue publique le 25 mars dernier, la Commissaire aux langues officielles donne l'heure juste quant à la présence des deux langues officielles sur Internet. L'étude réalisée par Alain Clavet, du Commissariat, et intitulée *Le français sur Internet : au cœur de l'identité canadienne et l'économie du savoir*, constate que le gouvernement du Canada n'a toujours pas de stratégie cohérente ni de vision globale pour ce qui est d'accroître la présence des deux langues officielles sur Internet. Pourtant en 1999, la Commissaire avait formulé une série de recommandations dans une première étude sur la question. Selon l'étude de suivi, moins de la moitié des recommandations de la Commissaire ont connu un suivi véritable.

L'étude fait néanmoins ressortir les bons coups du gouvernement dans ce dossier, notamment de la part d'Industrie Canada et de Patrimoine canadien. Après ces constats, le document va beaucoup plus loin et il met à jour toute la

problématique entourant les développements du français sur Internet. Il propose également un cadre de gouvernance renouvelé et identifie trois axes stratégiques pour que le gouvernement fasse d'Internet un outil social, économique et culturel qui respecte véritablement la dualité linguistique canadienne.



La Commissaire rappelle au gouvernement qu'à l'heure de la mondialisation, il se doit d'agir à cet effet, non seulement au plan national mais aussi au plan international. « Il en va non seulement du respect de notre identité canadienne, mais aussi de l'image que nous projetons dans le monde en tant que pays bilingue, sans mentionner qu'Internet et les industries de la langue sont des facteurs de crois-

sance économique de plus en plus importants », a déclaré madame Adam.

On le sait, Internet s'impose comme un médium planétaire. Le Canada aurait tout à gagner à faire des langues officielles un thème important de la politique étrangère et de la politique de coopération internationale. Les langues officielles dépassent les cadres de notre pays. Le français est une langue internationale qui jouit d'un statut de langue officielle dans de nombreuses grandes organisations internationales dont le Canada fait partie. Malheureusement, certains sites dont se sont dotés ces organisations ne comprennent que très peu de français. Le Canada ne devrait-il pas les inciter à franciser leurs sites Internet ? Par exemple, en tant qu'hôte

du Sommet de Kananaskis, le Canada ne devrait-il pas exiger que le site Internet canadien respecte les deux langues officielles du pays ? À plus d'une reprise, madame Adam a demandé que le gouvernement canadien contribue à créer une dynamique propice à l'utilisation accrue d'Internet en français, notamment au sein de la Francophonie internationale, afin de faire en sorte que le français conserve son statut international. Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, décrie fréquemment l'utilisation décroissante du français au plan international. En mars dernier, lors d'un colloque qui réunissait à Bruxelles des participants d'une quarantaine de pays membres de la Francophonie, M. Boutros-Ghali a une fois de plus déploré le recul du français tant au sein des agences des Nations Unies que des institutions de l'Union européenne. Madame Adam est d'accord avec le député portugais au Parlement européen, Vasco Graça Moura, lorsqu'il dit que « du point de vue politique, il faut considérer le français comme un rempart qui protège les autres langues ». Le gouvernement du Canada ne peut rester indifférent et doit assumer le rôle de leadership qui lui revient.

L'étude recommande donc des pistes d'action afin que le gouvernement assure le plein respect et la promotion de la dualité linguistique canadienne sur le réseau des réseaux, lesquelles recommandations s'articulent autour de trois axes stratégiques :

- Dans le premier axe, les recommandations visent à accélérer la création de contenus en français sur Internet, afin d'atteindre une masse critique favorisant son utilisation dans

cette langue. Les recommandations portent sur la qualité linguistique des sites fédéraux, la numérisation des collections fédérales et l'adoption d'une stratégie pour l'appui au secteur privé œuvrant dans le domaine des contenus.

- Les recommandations du deuxième axe ont trait au soutien et à la recherche et au développement des industries de la langue et à l'offre d'outils technolinguistiques sur Internet.
- Le troisième axe se consacre aux enjeux de la politique étrangère canadienne. Il est notamment recommandé que le gouvernement prenne immédiatement des mesures afin que les ambassades étrangères au Canada et les organisations internationales auxquelles le Canada participe de plein droit accordent une place adéquate au français et à l'anglais sur leurs sites Internet.

La Commissaire demande au gouvernement de faire davantage pour l'appropriation d'Internet par les pays en voie de développement de la Francophonie et de travailler à la création d'un Réseau interaméricain de promotion des langues française, anglaise, espagnole et portugaise dans une Amérique intégrée.

Madame Adam déplore qu'en dépit de quelques initiatives réussies, la performance du gouvernement du Canada relativement au français sur Internet ne répond pas à ses attentes. Elle s'attend à ce que ses recommandations aident le gouvernement à réaliser l'urgence d'agir et conséquemment, à ce qu'il prenne les moyens requis afin d'assurer des changements réels et des résultats concrets.



## SAVIEZ-VOUS QUE...

- Au Canada, en 2000, un ménage sur deux (51 %) comptait au moins un membre qui utilisait Internet régulièrement. Cela représente une hausse par rapport à la proportion de 42 % enregistrée en 1999.
- Le Canada se place dans le peloton de tête des pays les plus branchés du G-8. Nous sommes au troisième rang derrière les États-Unis (60 %) et le Royaume-Uni (55 %).  
(Source : CyberAtlas.)
- En 2000, près de 60 % des anglophones au Canada utilisaient Internet. Par contre, moins de la moitié (44 %) des francophones l'utilisaient.
- Le taux de pénétration d'Internet est en hausse dans toutes les provinces, mais c'est au Québec qu'il demeure le plus bas (44 %). Toutefois, il s'agit d'une amélioration par rapport au taux de 33 % enregistré en 1999, et de la croissance la plus élevée de toutes les provinces (proportionnellement).
- Le Québec présente le plus faible taux d'utilisation d'Internet chez les jeunes de 15 à 24 ans, soit 77 %, contre 87 % en Ontario et 92 % en Colombie-Britannique.  
Sources : Statistique Canada, *Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages, 2000* et Dryburgh, Heather, *Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet* (Statistique Canada).
- Selon une enquête de PricewaterhouseCoopers (2000), plus de 44 % des foyers canadiens branchés à Internet consultent des sites

gouvernementaux. Le Canada se place en fait parmi les cinq premiers pays quant à la fréquentation des sites gouvernementaux.

- Le secteur des industries de la langue au Canada touche : la formation linguistique, la traduction et l'interprétation, la gestion électronique de documents, les logiciels et les technologies de traduction et de reconnaissance de la voix, la localisation et les logiciels d'aide à la rédaction.
- Selon une analyse préliminaire des sites Internet de 42 ambassades canadiennes à l'étranger menée par le Commissariat aux langues officielles, à quelques rares exceptions près, l'égalité du français et de l'anglais est respectée.



## AU CHAPITRE DES RÉUSSITES

On ne le répétera jamais assez : porter plainte auprès du Commissariat aux langues officielles, ce n'est pas se lamenter. Bien au contraire. Il est du devoir de chacun et de chacune de saisir le Commissariat de certaines situations jugées non conformes à la *Loi sur les langues officielles*. La plainte peut alors devenir un réel outil de changement. Voici un cas qui en atteste.

### Les faits :

En mai 2001, un citoyen francophone de Montréal qui voulait faire une déclaration de prestataire d'assurance-emploi a composé un numéro 1-800 (TÉLÉDEC). Il y a entendu un message enregistré en français. La piètre qualité de l'enregistrement, les erreurs grammaticales,

certaines expressions traduites incorrectement sans compter une prononciation plutôt médiocre rendaient la juste compréhension du message quasi impossible. Le client a donc porté plainte au Commissariat. À la suite de cette plainte, un agent du Commissariat a amorcé une enquête auprès de Développement des ressources humaines Canada en vertu, entre autres, de la partie IV et de l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*. Cette partie de la *Loi* traite des communications avec le public et de la prestation des services.

## Résultat :

Grâce à cette plainte, le ministère a revu et corrigé le texte du message vocal et l'enregistrement a été refait afin d'en améliorer la qualité. L'agent qui a instruit la plainte a vérifié le nouvel enregistrement et a pu constater que le ministère avait pris les mesures correctives qui s'imposaient, à la grande satisfaction du Commissariat et du client qui avait porté plainte.

Ce cas, choisi parmi des centaines d'autres, montre que porter plainte peut, dans les faits, entraîner un changement qui bénéficiera à tous les citoyens et citoyennes.

## UN OBJECTIF QUI NE CHANGE PAS

Lorsque madame Dyane Adam est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août 1999, elle s'est dite non seulement agente du Parlement canadien mais également, agente de changement, facilitateur. Dans une entrevue qu'elle accordait à INFOACTION en décembre 1999, elle précisait ainsi cet objectif : « J'ai l'intention de travailler de très près avec les élus parlementaires, avec ceux qui prennent des décisions ainsi qu'avec les fonctionnaires qui occupent des postes décisionnels. Je voudrais contribuer à faire en sorte que la *Loi sur les langues officielles* fasse partie inhérente de la culture de chacune des institutions fédérales. Je souhaite que les ministères et les agences intègrent la *Loi* toujours plus au fonctionnement quotidien de tous les niveaux de leur organisme et à la prestation des services au public. C'est là un de mes objectifs prioritaires. »

Depuis bientôt trois ans en fonction, la Commissaire accorde toujours priorité à cet objectif de la première heure. Au cours des derniers mois, madame Adam et quelques membres de son équipe ont eu une série de rencontres avec les membres des comités de gestion d'une dizaine d'institutions et d'agences fédérales dont :

- Citoyenneté et Immigration Canada
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- Postes Canada
- Développement des ressources humaines Canada
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- L'Administration aéroportuaire d'Ottawa
- Transports Canada
- Industrie Canada
- Le ministère des Finances (le comité des langues officielles composé de cadres de chaque direction générale)

On compte organiser de telles rencontres avec :

- Santé Canada
  - La Gendarmerie royale du Canada
  - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
  - La Défense nationale
  - L'Agence des douanes et du revenu du Canada
- ... et bien d'autres.

C'est dans le but d'engager un dialogue direct sur les langues officielles avec les membres des comités de gestion et leurs collaborateurs que la Commissaire a initié ces rencontres. Il y est assurément question des changements nécessaires en vue de trouver des solutions durables à des problèmes linguistiques qui persistent.

En avril 2001, la Commissaire a émis un rapport intitulé *Bilan national des services au public en français et en anglais – Un changement de culture s'impose*. Ce changement ne peut s'effectuer en vase clos. Madame Adam compte sur un dialogue continu et des échanges qui abordent la question linguistique dans l'optique de la culture organisationnelle. Le rapport indique que les langues officielles doivent être intégrées à l'ensemble de la philosophie de service qui oriente les politiques, les décisions, les attitudes et les actions de la fonction publique. Les échanges avec les comités de gestion

contribuent sans aucun doute à identifier des pistes d'action et des mesures appropriées afin que la prestation des services ne soit pas réduite à une obligation juridique.

Nombreux sont les défis à relever pour mettre en branle le changement de culture souhaité. La Commissaire croit néanmoins que les rencontres de ce type sont efficaces et qu'elles contribuent à la compréhension mutuelle des réalités respectives à l'égard de la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.

## LA TECHNOLOGIE OFFRE DE NOUVELLES SOLUTIONS

La communauté anglophone du Québec a reconnu la formation à distance comme étant une priorité tant dans les domaines de l'éducation que du développement communautaire. Au fil des années, les commissions scolaires de langue anglaise ont tenté de répondre aux besoins sans cesse croissants des petites collectivités anglophones, souvent isolées. Dans un grand nombre de celles-ci, l'école est au cœur de tous les services éducatifs, sociaux et de santé. Bien que les besoins de ces petites communautés soient semblables à ceux des grands centres urbains, les ressources sont surtout allouées à ces derniers.

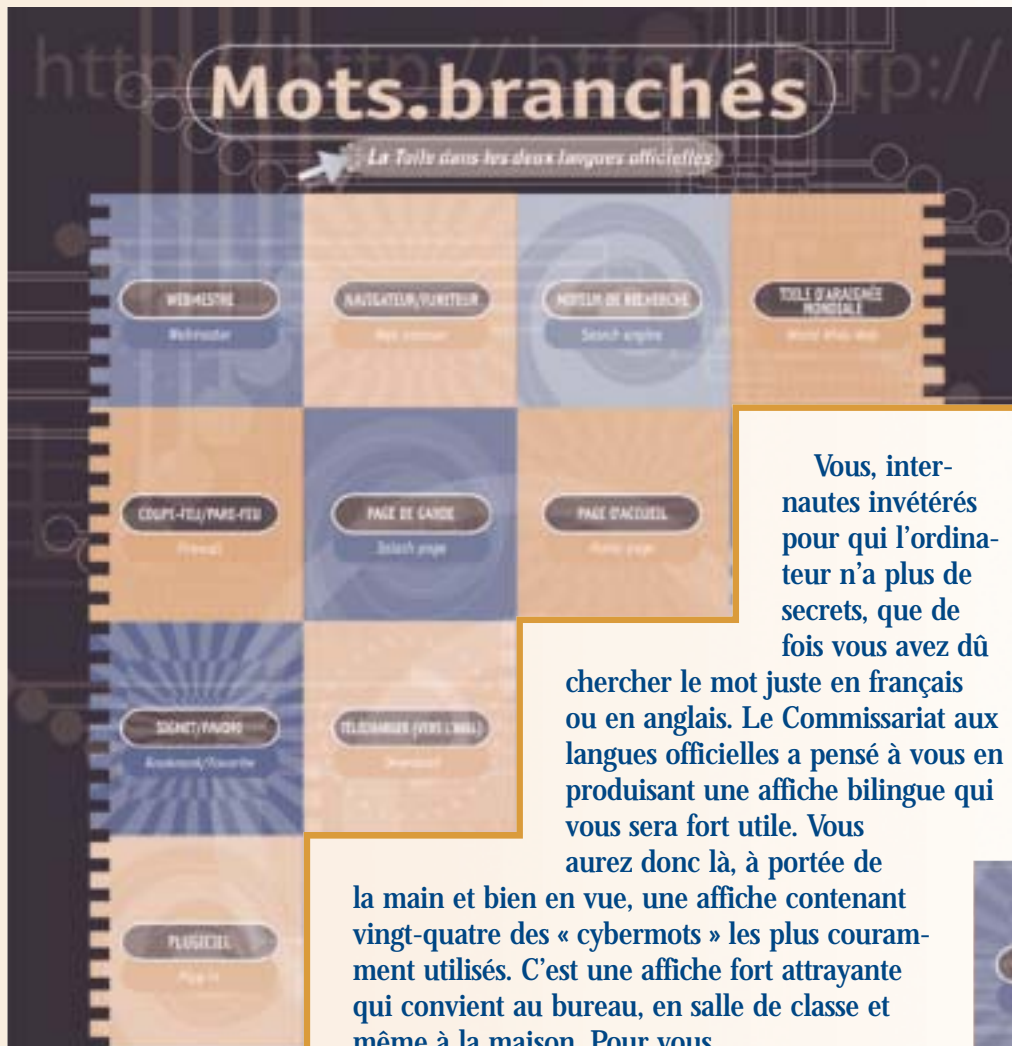
Le Distance Education and Community Network (DECN) est une initiative de trois commissions scolaires de langue anglaise, soit Central Quebec, Eastern Shores et Western Quebec. Grâce à des partenariats entre les commissions scolaires, qui bénéficient du soutien du ministère de l'Éducation du Québec et d'une aide financière du ministère du Patrimoine canadien, le DECN offre de nouvelles solutions prometteuses au moyen de la formation à dis-

tance. La formation à distance permet aux étudiants qui vivent dans des petites communautés isolées :

- d'accéder à un plus grand éventail de cours que celui actuellement offert à leur école;
- de suivre les cours qui sont des préalables à certains programmes des collèges ou des cégeps;
- de consulter des enseignants qui connaissent bien leur domaine ainsi que la technologie utilisée pour la formation à distance;
- de devenir autodidactes;
- d'améliorer leurs aptitudes à communiquer et leurs connaissances de la technologie de pointe.

La Commissaire aux langues officielles soutient entièrement ce projet. Elle a insisté auprès du ministère du Patrimoine canadien pour que les ressources financières nécessaires soient affectées à cette initiative. Elle espère qu'elle devienne permanente et puisse être étendue au reste de la province.

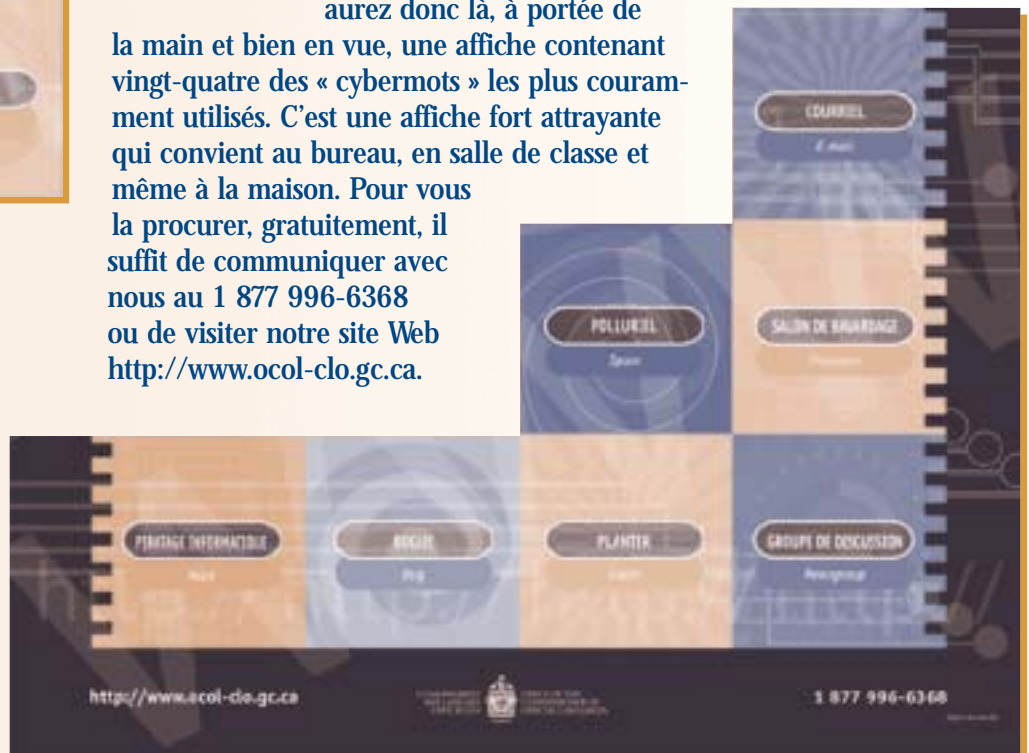
## TERMINO PRESTO



Vous, internautes invétérés pour qui l'ordinateur n'a plus de secrets, que de fois vous avez dû

chercher le mot juste en français ou en anglais. Le Commissariat aux langues officielles a pensé à vous en produisant une affiche bilingue qui vous sera fort utile. Vous

aurez donc là, à portée de la main et bien en vue, une affiche contenant vingt-quatre des « cybermots » les plus couramment utilisés. C'est une affiche fort attrayante qui convient au bureau, en salle de classe et même à la maison. Pour vous la procurer, gratuitement, il suffit de communiquer avec nous au 1 877 996-6368 ou de visiter notre site Web <http://www.ocol-clo.gc.ca>.



## MATIÈRE À RÉFLEXION

*Voici quelques passages susceptibles d'alimenter votre réflexion. INFOACTION les a tirés de certaines allocutions que la Commissaire aux langues officielles a prononcées au cours des derniers mois.*

- La langue, chacun le sait, n'est pas simplement un outil de communication. C'est un aspect fondamental de l'identité individuelle et de l'appartenance des peuples. C'est le véhicule des valeurs et le support privilégié de la culture. Il n'est donc pas surprenant qu'en début de nouveau millénaire marqué par un essor sans pareil des technologies de communications pour ainsi dire « acculturantes », on constate un fort retour de balancier en faveur des identités linguistiques, culturelles et régionales.
- Les minorités de langue officielle ne sont pas des marginalisées; elles sont essentielles non seulement à notre cohésion sociale, mais également à notre cohésion politique. Leur dynamisme et leur développement contribuent à l'édification d'une nouvelle société canadienne plus pluraliste et plus ouverte à la diversité profonde qui marque de plus en plus les grandes démocraties libérales.
- La dualité linguistique n'est pas un boulet qu'on traîne, c'est une occasion rêvée. Le Canada, tout comme les autres grands pays industrialisés, se dote des outils indispensables à la gestion souple d'un État postmoderne. Il le fait en misant sur toutes ses ressources et surtout sur la plus grande cohésion sociale et politique possible. Et cette cohésion accrue passe par le plein développement du savoir et du savoir-faire de ses deux grandes communautés linguistiques.

*Discours sur la gouvernance linguistique au cours du colloque « Le Canada en perspective » organisé par le Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Ottawa, le 14 mars 2002*



La Commissaire prononçant une allocution au Collège d'Alfred le 19 mars 2002.

- Les droits à un procès en français ne doivent pas être éternellement des droits virtuels. Les citoyens francophones doivent pouvoir exercer ces droits prochainement [en Saskatchewan] et les mesures pour les appliquer doivent être concrètes, effectives et opportunes. Trop souvent, on semble oublier qu'au début du processus, il y a un homme ou une femme en chair et en os qui réclame justice et qui veut se faire comprendre. Lorsque cette personne doit trop attendre, c'est la justice elle-même qui devient injuste.
- Vous pouvez compter sur moi pour rappeler au gouvernement fédéral et aux ministres responsables toute l'importance d'investir les ressources financières adéquates à la mise en œuvre de son plan d'action [relatif aux langues officielles]. Respect, protection, progrès, voilà les trois mots que je porterai sur ma bannière.

*Allocution prononcée devant l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, Régina, le 2 février 2002*

- On ne parle pas une langue pour s'entendre parler. La langue est l'expression d'une communauté et d'une culture; les droits linguistiques existent pour assurer la protection des communautés linguistiques. Ces droits sont un pont entre le droit individuel d'utiliser sa langue et le développement de sa communauté minoritaire de langue officielle.
- Par les décisions qu'elle a rendues au cours des trois dernières années, la Cour suprême nous invite à revoir notre compréhension

des droits linguistiques des citoyens et des citoyennes de même que des obligations de l'État en matière de langues officielles. Nous sommes tous interpellés. Nous devons explorer ensemble les voies qui permettront au Canada de poursuivre sa marche vers l'égalité du français et de l'anglais.

*Allocution prononcée au Colloque sur l'application des droits linguistiques au Canada, devant la Faculté de droit de l'Université de Moncton, le 15 février 2002*

## LOUISE SÉGUIN 1958-2002



Le 15 avril dernier, Louise Séguin, agente administrative au Commissariat aux langues officielles à Ottawa, a quitté le bureau en début d'après-midi pour se rendre à une session de formation qui se tenait dans les Laurentides, au nord de Montréal. Un tragique accident de la route allait mettre fin à ses jours.

Le départ prématuré de Louise Séguin crée un grand vide auprès de tous ceux et celles qui ont travaillé avec elle au cours des vingt dernières années, notamment à la Commission de la fonction publique. Nous gardons d'elle le souvenir d'une personne dévouée et soucieuse du travail bien fait. Son magnifique sourire et son accueil cordial faisaient d'elle une personne attachante. Nous n'oublierons jamais celle qu'il a fait si bon connaître.

À Jean-Philippe, fils de Louise, à tous les membres de sa famille et à tous ses amis et collègues, nos plus sincères condoléances.

Saviez-vous que le Commissariat aux langues officielles est présent partout au Canada ?  
Vous pouvez vous adresser au bureau du Commissariat de votre région en tout temps.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE 1 800 561-7109

RÉGION DU QUÉBEC 1 800 363-0628

RÉGION DE L'ONTARIO 1 800 387-0635

RÉGION DU MANITOBA ET DE LA SASKATCHEWAN 1 800 665-8731

RÉGION DE L'ALBERTA, DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE,  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST,  
DU YUKON ET DU NUNAVUT 1 800 661-3642